

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2016-2021 / 31

ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Personnes présentes :

Mmes : Arlette Dévaud Praz

Annelore Carayol excusée le 29.10

Valérie Schlup

Mr. Patrick Bréchon

Michel Deruaz

Christian Hay excusé le 29.10

Christian Joly

Olivier Paley

Thomas Rigolet

s'est penchée, le 08.10 ; 15.10 ; 29.10 sur le préavis municipal, nr. 31 relatif à l'arrêté d'imposition 2019.

REFERENCES LEGALES

Les attributions et compétences du Conseil communal, en ce qui concerne l'arrêté d'imposition, sont régies par l'article 17, chiffre 4, du règlement du Conseil communal, entré en vigueur, le 29.08.2014

L'article 39 de ce règlement attribue à la commission des finances la compétence de rapporter sur cet objet.

EXAMEN DU PREAVIS

Le taux actuel d'imposition à 59,5% s'avère insuffisant pour maintenir une balance « neutre » ou légèrement déficitaire du bilan communal.

Les effets de la RIE3, qui est la mise en vigueur par **anticipation** du canton sur la réforme fiscale des entreprises impacte grandement le budget 2019 ainsi que les années futures.

De plus, d'autres facteurs agissent simultanément :

1. Mise en vigueur de la RIE3, sans les mesures de compensation.
2. Augmentation de la facture sociale
3. Modification des règles de la péréquation (par exemple : suppression de la valeur du point d'impôt écrêté)
4. Rapatriement des capitaux étrangers des personnes morales ainsi que leurs bénéfices.

Le résultat anticipé est une perte de **9,8 millions** avec le taux d'imposition actuel

ANALYSE DU POINT D'IMPOT

Le point d'impôt de Rolle n'a pas été modifié ces dernières années malgré les importants travaux réalisés en ville. En effet les investissements ont été planifiés à l'avance et les entrées fiscales de personnes morales ont concouru à la gestion en souplesse de la ville.

Cependant la **rapidité** de l'anticipation de la RIE3 surprend plus d'une commune.

En 2018, le point d'impôt de Rolle correspondait à CHF 817'647. En 2019, selon la projection simulée le point correspondra à CHF 632'827.

Cette simulation tient compte de la Motion Mischler qui demandait à l'Etat une compensation de 50 millions par année en attendant le vote Fédéral de PF17. Cette somme sera répartie entre les communes. Pour Rolle, les entrées fiscales des personnes morales seront majorées de 3,47 millions.

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La péjoration de la marge d'autonomie de la commune se rétrécit comme une peau de chagrin. Elle passe de positive ; budget 2018 +2'299'098 CHF à simulation 2019 : - 6'390'000 CHF.

Si le Conseil communal accepte l'augmentation de 8 points : la marge d'autofinancement reste négative mais à : - 1'641'000 CHF

ECONOMIES PREVUES SUR LE BUDGET 2019

La Municipalité propose un budget resserré (-15%).

La commission aurait aimé recevoir un plan d'économies à jour et un nouveau plan d'investissements pour la législature.

AUGMENTATION DE L'IMPOT FONCIER

Une augmentation du taux de 0,3 point soit 1,30/00. Une analyse du registre foncier, basée sur la situation de 2017, montre que 46% des propriétaires (personnes physiques ou morales) ne sont pas domiciliés à Rolle. Dans les 54% de propriétaires domiciliés à Rolle, 13% sont des personnes morales, la différence soit le 40% arrondi touche réellement les propriétaires rollois.

Un exemple si l'immeuble d'une valeur de un million, la taxe foncière augmentera de CHF 300.-/an (30%). Pour comparaison, le tableau à la page 9 du préavis.

La Commune encaissera CHF 540'000.-

La commission des finances vous propose une augmentation d'impôts de 8 points : **67,5%**

La moyenne cantonale était de 68% en 2017.

ARGUMENTAIRE POUR L'AUGMENTATION A 8 POINTS

Elle a été proposée à 8 points pour ne pas trop emprunter pour la gestion du ménage communal.

En effet pour un bilan à l'équilibre, il faudrait entre 15-16 points d'augmentation, ceci sans pouvoir réaliser des projets comme le Jardin anglais.

Et 18 points pour réaliser le programme de législature.

En effet, l'objectif est de se rapprocher d'une marge d'autofinancement à l'équilibre tout en conservant un taux inférieur à Essertines.

Le taux d'imposition à Essertines est 68% et à Tartegnin de 81%.

Tous les chiffres sur lesquels la Municipalité se base, sont toutes des estimations et spécialement cette année.

La commune de Rolle est prise en porte à faux : cette loi, RIE3 a été votée par les citoyens et elle est arrivée à un moment inopportun pour le calendrier de Rolle et ses projets effectués récemment ainsi que ses projets futurs. Des inconnues restent en suspens quant au PF17 qui sera probablement soumis au vote populaire.

La Commission des finances a procédé au vote : sept personnes présentes sur 9 ce jour :

Le résultat est de 3 personnes pour l'augmentation d'impôt ainsi que le taux de l'impôt foncier ; 2 personnes sont opposées et 2 personnes s'abstiennent.

Considérant l'exposé ci-dessus, la commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller-ères-, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal nr. 31, 2016-2021 de la Municipalité du 4 octobre 2018

Entendu le rapport de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- **D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 67,5% selon l'annexe du préavis dont il fait partie intégrante.**
- **Adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté, fixant le taux Communal de l'impôt foncier à 1,3 o/oo, selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.**

Au nom de la commission permanente des finances :

Rolle, le 29 octobre 2018

Le Président, Olivier Paley



le rapporteur, Arlette Dévaud